



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**CENTRE-VAL DE LOIRE**



Cofinancé par l'Union européenne

*Journée d'échanges et de formation :  
Photovoltaïque et prise en compte de la biodiversité*

# DYNAMISER VOTRE TERRITOIRE AVEC LES PROJETS CITOYENS

 **Anne-Fleur KEROUEDAN**  
Énergie partagée Centre-Val de Loire

Lundi 20 novembre 2023



Fabrizio Tommasini



**QUE VOYEZ-VOUS ?**





## ET MAINTENANT ?

### BégaWatts - Morbihan



1er parc éolien citoyen - 4 éoliennes - 2013

Les éoliennes appartiennent aux citoyens et ça change tout !



« Au départ, c'était une idée folle. Puis, de plus en plus de gens nous ont rejoint et y ont cru. En 10 ans, nous avons tout appris sur le tas, au fil des obstacles techniques, réglementaires, financiers. Quel bonheur de voir aujourd'hui ces 4 éoliennes qui tournent. Et tout une région qui souffle derrière ! » Michel Leclercq



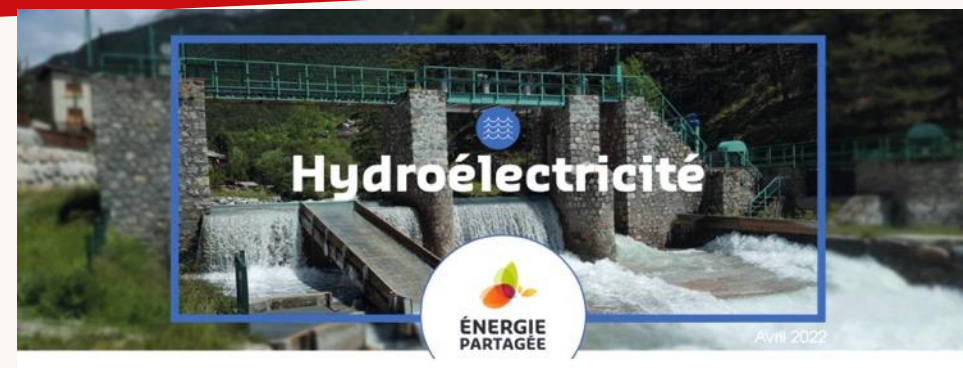
# UNE CHARTE COMMUNE POUR LES PROJETS D'ÉNERGIE PARTAGÉE





# UNE NOUVELLE CHARTE FILIÈRE

Photovoltaïque au sol



[Lien vers  
la Charte pv au sol](#)





## CONTEXTE

- ➔ **Filière en plein essor** : 12% croissance 2020 > 21 mais insuffisant face aux objectifs PPE : 20,1 GW au 31/12/2023 contre 15,2 GW installés au 30/06/2022
- ➔ **Toitures et terrains "anthropisés" insuffisants** des espaces naturels + agricoles déjà massivement préemptés par les développeurs. Dynamiques qui vont se poursuivre et s'amplifier.
- ➔ Des thématiques **soulevant les passions** (rareté des terres agricoles/atteinte à la biodiversité/paysages) dont l'articulation avec les parcs PV au sol est controversée (agrivoltaïsme, artificialisation, patrimoine). Avec des doctrines nombreuses (Etat, DREAL, PNR,...) mais avec pas ou peu de positionnements sur les espaces sensibles.



# MÉTHODE D'ÉCRITURE

Une charte pensée dans le temps long et la concertation

- ➔ plus d'un an d'élaboration : nov 21 - déc 22
- ➔ vingtaine d'auditions avec des parties prenantes dans les projets photovoltaïques au sol (développeurs-producteurs, Etat et collectivités, acteurs agricoles, structures de protection de l'environnement et de la biodiversité dont FNE, etc.)
- ➔ quatre focus groups, itérant sur un premier jet de charte, ont été réunis par catégories d'acteurs en plus des nombreuses relectures
- ➔ synthèse par équipe opérationnelle puis validation par les administrateurs d'Énergie Partagée volontaires (Hespul, DWatts, Coopawatt, Centrales Villageoises)





## AXE1

### Des pratiques visant à maîtriser les impacts environnementaux des projets

- ✓ Eviter les sites d'implantation à forts enjeux de biodiversité
- ✓ Eviter les sites d'implantation à forts enjeux forestiers
- ✓ Effectuer des choix techniques protecteurs de l'environnement
- ✓ Le cas particulier des centrales flottantes

# EXEMPLE DE CRITÈRE

Effectuer des **choix techniques** protecteurs de l'environnement

Principe du critère : les instructeurs pourront s'appuyer sur les observations des référents biodiversité, sur les sections de l'étude d'impact qui se rapportent au critère en question et enfin sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

## → Feu vert :

- Des panneaux permettant le maintien du couvert végétal et évitant les effets de ruissellement : prise en compte de l'effet de la densité, de la hauteur et de l'inclinaison des panneaux sur le niveau d'ombrage + examen de l'effet gouttière.
- Des ancrages au sol permettant la réversibilité des installations : focus sur le niveau d'imperméabilisation et de réversibilité des installations (ex : bois ou métal).
- Des clôtures permettant le passage de la faune
- Des voies d'accès non-imperméabilisantes
- Des travaux à l'impact anticipé et circonscrit : focus sur le calendrier des projets et l'anticipation du raccordement

## → Feu orange :

- La problématique de la densité, de la hauteur et de l'inclinaison des panneaux n'a pas été questionnée en vue de réduire l'ombrage ou l'effet gouttière.
- Les ancrages au sol sont imperméabilisants et ne garantissent pas la réversibilité des installations (ex : béton), sauf contraintes géotechniques ou climatique particulières.
- Malgré l'identification d'impacts attendus, la problématique clôture n'a pas fait l'objet de mesures particulières de la part des porteurs de projet.

→ Feu rouge : La densité des panneaux, hors voie de circulation, ombrage totalement les sols, ne permettant pas le maintien d'un couvert végétal.



## AXE 2

### Des installations qui prennent en compte les enjeux agricoles

- ✓ Des installations sur terres agricoles uniquement sous conditions agronomiques
- ✓ Des installations prévoyant une zone témoin et un suivi agricole
- ✓ Des parcs maintenant l'équilibre économique des exploitations
- ✓ Des espaces de dialogues entre énergéticiens et monde agricole
- ✓ Une réelle position dans la gouvernance des projets pour les exploitants agricoles concernés
- ✓ Concevoir le projet agricole avec l'exploitant agricole
- ✓ Des parcs préservant la logique de transmission agricole



# EXEMPLE DE CRITÈRE

Des parcs préservant la logique de transmission agricole

Constat : L'arrivée d'un parc au sol sur des terres agricoles peut entraîner une augmentation de la valeur du foncier et déstabiliser l'économie agricole.

→ Feu vert :

- Le fermage de l'exploitant agricole est garanti dans les modalités d'occupation (bail, propriété, convention pluriannuelle d'usage, etc) fixées par la centrale PV au sol.
- La parcelle était en jachère depuis plusieurs années au moment du développement de projet mais les porteurs ont initié des pratiques de multifonctionnalité agro-énergétique permettant la reprise d'une activité agricole.

→ Feu orange : L'exploitant des parcelles est en fin d'activité (récente ou à venir) et aucune transmission n'est prévue.

→ Feu rouge : L'exploitant de la parcelle a récemment cessé son activité et un preneur à bail ou un nouveau propriétaire a manifesté auprès des porteurs de projet sa volonté de conclure un bail rural qui ne s'est pas conclu en raison de l'installation du parc solaire au sol.

# LE MOUVEMENT ENERGIE PARTAGÉE

Tête de réseau nationale des énergies citoyennes

## Association



L'association sensibilise à l'énergie citoyenne et en fédère les acteurs et porteurs de projet à l'échelle nationale.

- ➔ 17 salarié-e-s
- ➔ 390 structures adhérentes

Elle travaille étroitement avec les 13 réseaux régionaux.



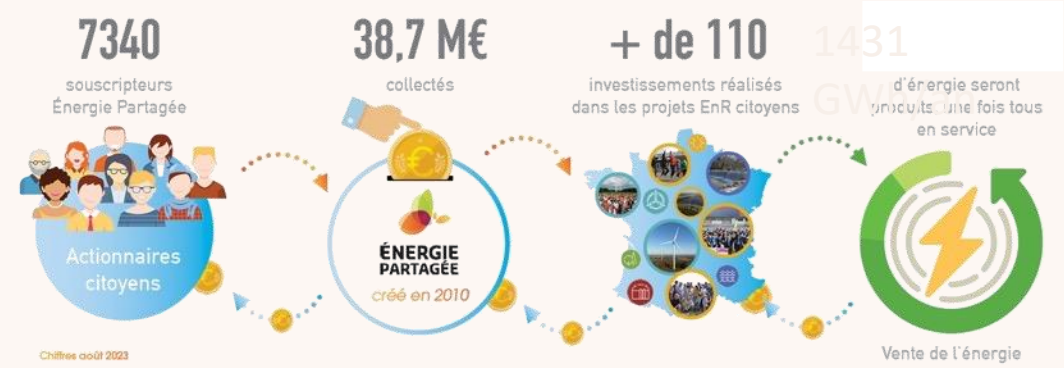
## Coopérative



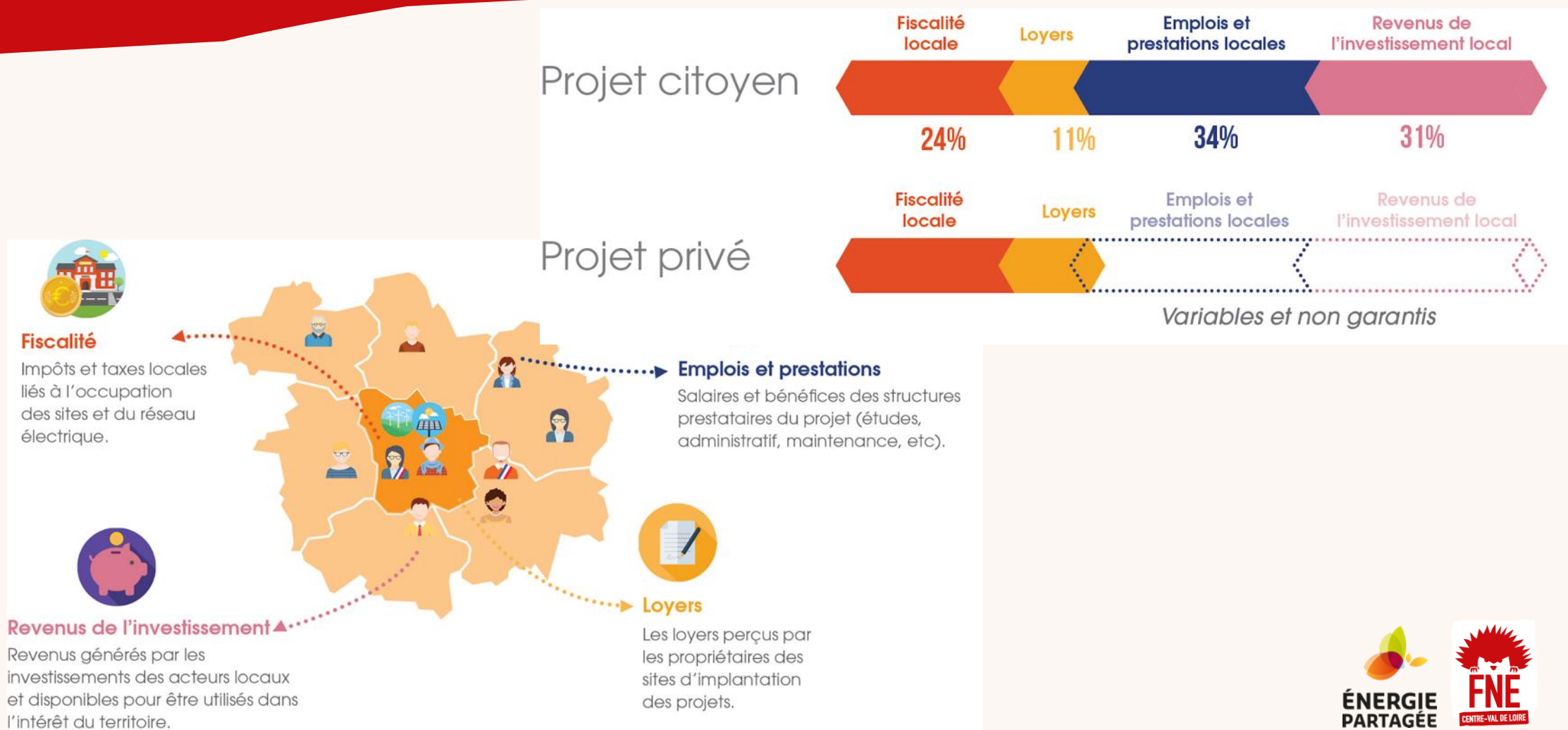
La coopérative appuie des acteurs locaux dans des montages partenariaux pour développer les énergies renouvelables.

- ➔ 10 salarié-e-s
- ➔ 7340 actionnaires, personnes physiques

Elle opère notamment le fond d'épargne Energie Partagée Investissement



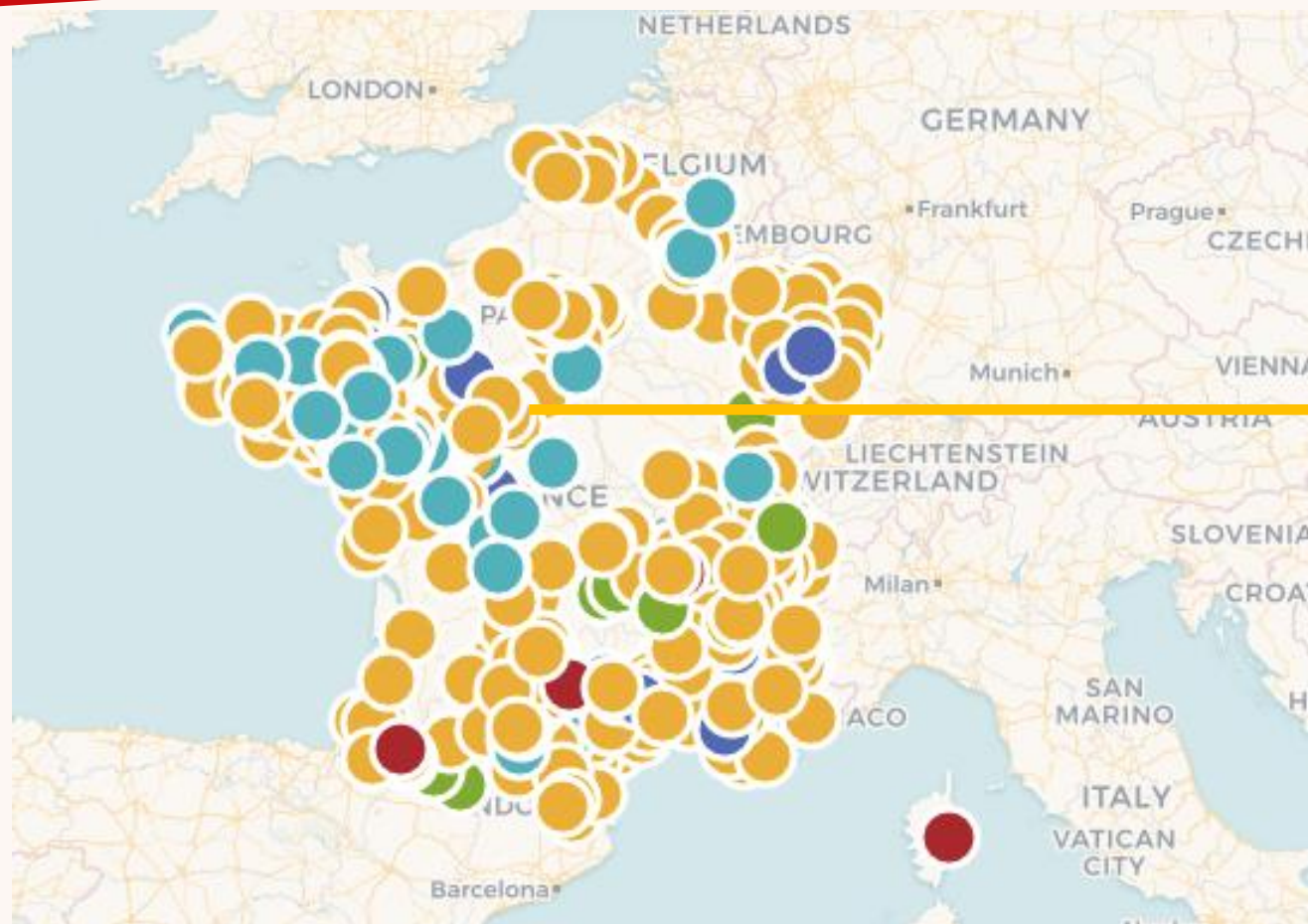
# OBJECTIF : GARDER LA GOUVERNANCE !





# 336 PROJETS CITOYENS EN FRANCE

PV (268), Eolien (39), Bois énergie (16), Méthanisation (7), Hydroélectricité (6)



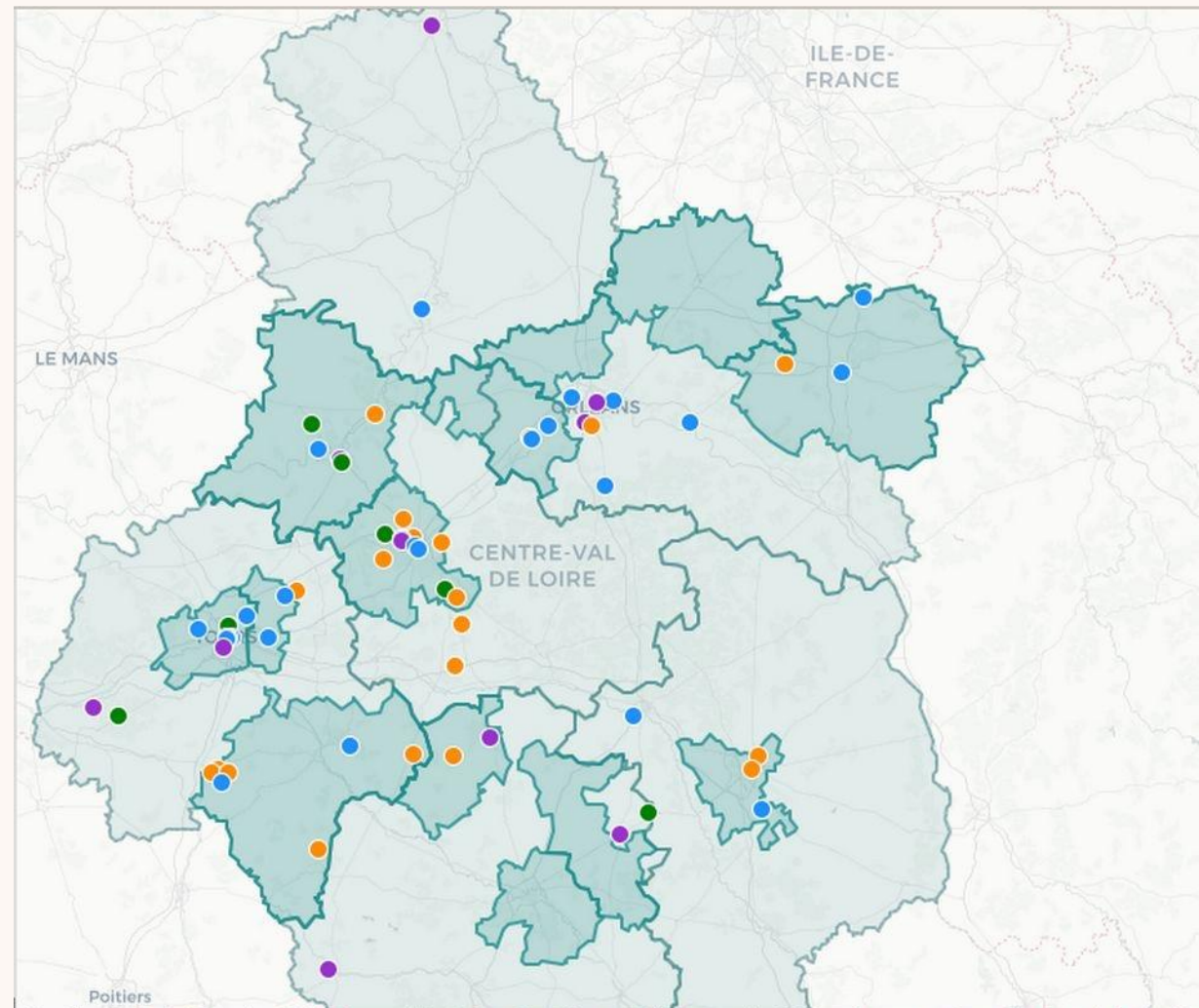
✓ Projet citoyen labellisé

**Parc photovoltaïque de Saint-Benoît-la-forêt**  
Indre-et-Loire (37)

ⓘ En Indre et Loire (37), le collectif EnR Citoyennes en Rabelaisie a fait le pari de reprendre un projet de parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 2.83 MWc, sur une ancienne décharge industrielle. Pari gagné !

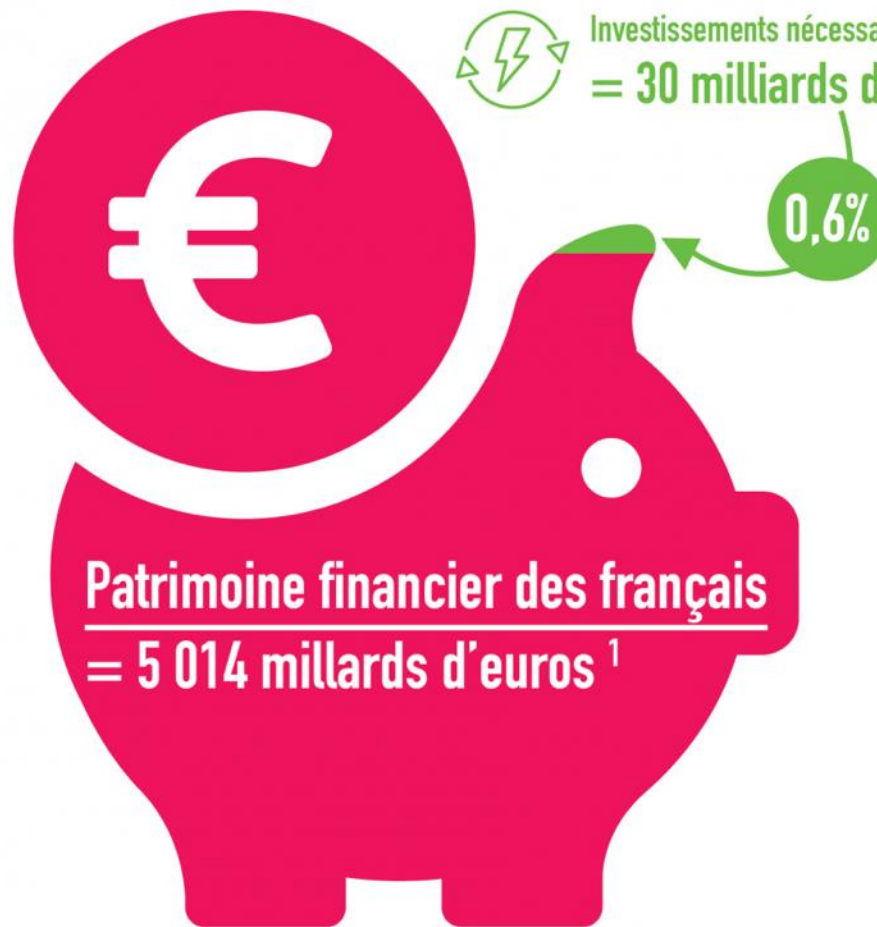
# EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- → 27 collectifs citoyens de production EnR
- → 7 coopératives citoyennes & 5 SEM
- → 8 instal. en exploitation (PV toit. + PV au sol + Eolien)
- → 23 projets en développement  
+ 90 pistes à étudier (15 entre 50 et 100kWc)





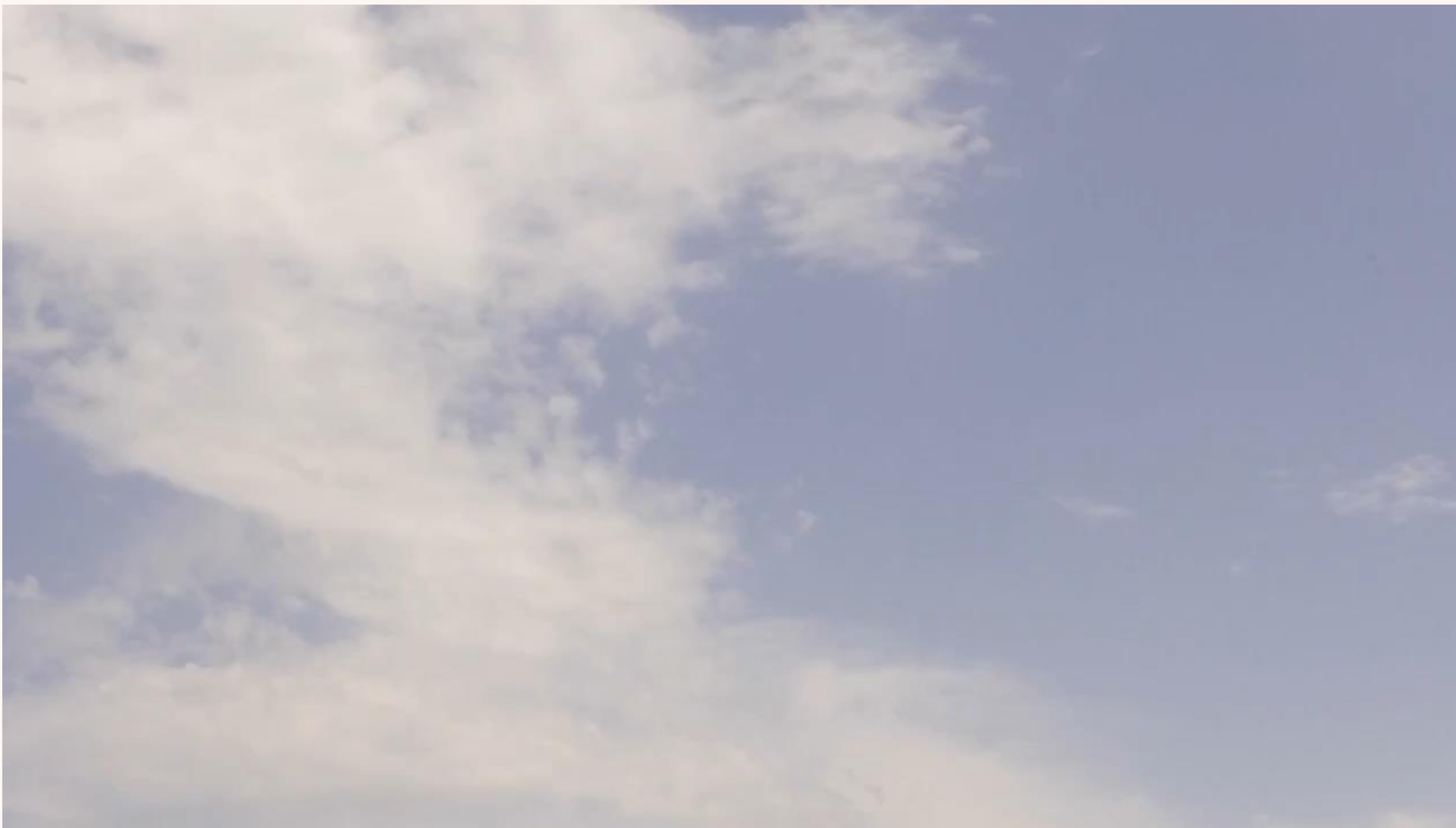
# ET AUSSI, UNE ÉPARGNE AU SERVICE DE LA TRANSITION



<sup>1</sup> Rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée (2018). Le patrimoine financier comprend les placements, assurances-vie, livrets d'épargne...

<sup>2</sup> Selon le Panorama des financements climat, I4CE, Edition 2018





Exemple : les Survoltés d'Aubais > <https://youtu.be/SfKRxogFIII>